

Vaccination par les services de santé au travail



Le ministère du Travail à mis à jour le protocole pour la vaccination destiné aux services de santé au travail le 14 avril.

Les principales évolutions portent sur les points suivants :

- la vaccination est étendue au personnes volontaires de 55 ans ou plus sans conditions ;
- les infirmiers du travail peuvent dorénavant vacciner ;

- mise à disposition du vaccin COVID-19 Janssen® (groupe Johnson & Johnson) dès le 19 avril 2021 ;

Ce nouveau vaccin vient compléter l'offre proposée par les professionnels de santé en ville qui reposait uniquement sur le vaccin AstraZeneca ;

- les professionnels de santé des SST sont, dans cette campagne de vaccination anti-COVID, inclus dans les professionnels « de ville ».

[Consulter le protocole](#)